

21/2024

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240411-29_2024-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents8
votants11

L'an deux mil vingt-quatre, le **ONZE AVRIL**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine (pouvoir à GRIMAUD Sylvie) ; DUMARCHÉ Jérémy (pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ;
BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric) ; DUTERTRE Thomas ; HAMON Sylvain

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

OBJET :

29/2024

**TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE – SECTEUR DU BOIS GLAIN : DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

La municipalité développe depuis plusieurs années des liaisons douces sur la commune.

Constatant notamment que de plus en plus d'isséens utilisent le vélo comme moyen de locomotion du quotidien, les élus ont réfléchi à la possibilité de sécuriser une liaison douce dans le secteur du Bois Glain pour les trajets vers la zone industrielle mais également pour le développement d'un sentier pédestre et cyclable autour du bourg.

L'aménagement consiste à créer une liaison douce empierrée de 1220 ml sur 1m50 de large le long de voies communales ou départementales. Pour sécuriser cet aménagement, 2 écluses sont nécessaires pour limiter la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération et 2 passages piétons permettront des traversées de voies.

Le coût global de ce projet est estimé à 22 910,18 € HT et pourrait être subventionné au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ Approuve le programme défini, joint au dossier de demande de subvention, et prévoit sa réalisation sur l'année 2024 (étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2024)

⇒ Sollicite du Conseil Départemental une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

